

à la légère, ou bien alors qu'ils étaient stupides ou de connivence avec le président. C'est un ou l'autre. A mon avis, tout le conseil d'administration devrait être congédié par les actionnaires et remplacé par des personnalités qui possèdent l'intelligence nécessaire et qui jouissent d'assez de confiance pour qu'on les laisse protéger les intérêts tant des actionnaires que des assurés. J'ai demandé au ministre ce qu'il entend faire quand le surintendant des assurances lui pose une question aussi nettement qu'il le fait dans le rapport en cause.

M. White (Middlesex-Est): Je demanderai au député de Rosetown-Biggar s'il se rend compte que bien des hôpitaux n'acceptent pas de traiter avec les assurés de cette compagnie. Ils demandent aux malades de payer directement aux hôpitaux, puis ils se font rembourser par cette société.

M. Coldwell: Je ne suis pas au courant des méthodes de la société. Cette société a prospéré; elle est maintenant la onzième en importance au Canada. S'il en est ainsi, c'est une raison de plus pour qu'on donne suite au vœu du surintendant des assurances. Je n'étais pas au courant, mais c'est là un point très intéressant. Je crois qu'il devrait faire l'objet de publicité et qu'on devrait prévenir les gens de ne pas acheter de polices de ces sociétés.

L'hon. M. Harris: La correspondance et les commentaires que le député de Rosetown-Biggar a faits indiquent que la question est un peu compliquée. Elle est compliquée pour deux raisons plutôt évidentes. Tout d'abord, cette décision a été prise évidemment par les membres du conseil d'administration et elle leur a été déferée de nouveau par le surintendant des assurances. Ils l'ont étudiée de nouveau et ils n'ont pas pris d'autres mesures. Entre-temps, il y a eu une assemblée annuelle de la société. Il m'est impossible de dire si les actionnaires ont effectivement approuvé cette entente.

M. Coldwell: Le président détient la majorité des actions.

L'hon. M. Harris: Oui, mais permettez-moi de poursuivre mes observations. On nous a appris qu'aucun actionnaire détenant une minorité des actions n'a soulevé la question, même à la lumière de la correspondance échangée entre le surintendant des assurances et le président de la société. Ce n'est pas une excuse pour toute mesure que je pourrais prendre. D'autre part, l'échange de cette correspondance se poursuit depuis l'automne et a duré tout l'hiver. Le sur-

intendant des assurances m'a tenu au courant des lettres, surtout à la fin de l'hiver, vers le 31 mars.

Cette correspondance se poursuit. Elle a été très acrimonieuse, non seulement avec le président mais aussi avec d'autres qui écrivaient en son nom au sujet de cette transaction. Au début de la semaine, j'ai signé une réponse à une autre de ces lettres. L'incident n'est pas clos, tant s'en faut. Sans dire que le ministre songerait à modifier la loi si ses pouvoirs sont limités actuellement, je dirai que nous poursuivons l'examen de ce cas. Mais mon honorable ami devrait se rappeler que les détenteurs de police, assurés dans une société par actions, ne bénéficieraient pas nécessairement d'une annulation de cet accord ou de quelque autre disposition du genre, sauf dans la mesure où d'autres fonds pourraient aider la société à affronter la concurrence.

Je ne crois pas que la Chambre s'attende à ce que, dans le délai de quatre mois, mettons, après la première lettre du surintendant des assurances signalant sa désapprobation à la société, j'annule un permis visant une foule d'assurés et d'actionnaires. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas prendre de mesures pour rectifier la situation.

Tout ce que je puis dire, je le répète, c'est que la correspondance se poursuit encore. J'ajoute que les intéressés ont cessé d'écrire au surintendant des assurances et que c'est à moi qu'ils s'adressent maintenant. Qu'il me soit permis de dire que je partage les vues du surintendant à cet égard. J'espère que la question se réglera afin que l'on n'ait pas à revenir sur ce problème à l'examen de mes crédits l'an prochain.

M. Coldwell: Ces paroles du ministre me rassurent. Je ne lui demande pas d'agir à la hâte car bien des gens sont en cause, et d'autres éléments doivent être considérés. Je suis heureux d'apprendre qu'il partage l'avis du surintendant des assurances et qu'il ne sera pas nécessaire de revenir sur la question dans un an.

L'hon. M. Harris: Je l'espère bien.

M. Coldwell: Le ministre et moi-même espérons que ce ne sera pas nécessaire. S'il le faut, nous y reviendrons, il peut en être sûr. J'espère que le fait même d'avoir discuté la question, ici, aura un effet salutaire. C'est dans ce dessein que nous en avons parlé à la Chambre ce matin.

M. le président: Le crédit 158 est-il adopté?

M. Nicholson: Non, j'aimerais saisir le ministre d'un vœu. Lorsqu'il s'agira de relever le traitement des hauts fonctionnaires